

## CENTRES DE VACANCES (PLAINES) RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Arrêté par le Conseil communal du 28.11.2022 et modifié le 22.05.2023

Les centres de vacances sont organisés dans le cadre du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances de la Communauté française et de ses arrêtés d'application, ainsi que dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'accueil.

Ils sont placés sous la responsabilité de l'Echevinat de la Jeunesse, coordonnés par le Département Jeunesse de l'Administration communale de Braine-l'Alleud (☎02/854.02.70 – [enfance@braine-lalleud.be](mailto:enfance@braine-lalleud.be)) et agréés par l'ONE.

Le présent règlement et le projet d'accueil sont disponibles sur le site internet de la commune [www.braine-lalleud.be](http://www.braine-lalleud.be) (Centres de vacances).

### Accessibilité

Nos centres de vacances sont ouverts à tous les enfants de 2,5 à 12 ans non accompagnés de leurs parents.

Les enfants sont répartis durant les vacances de détente, printemps, d'été, d'automne et d'hiver sur 2 sites à savoir :

- Le Cheneau (avenue Alphonse Allard, 210 à 1420 Braine-l'Alleud) pour les 2,5 à 5 ans ;
- Le Blanc Caillou pour les 6 à 12 ans (chemin du Blanc Caillou à 1420 Braine-l'Alleud).

Chaque lieu organise des animations en sous-groupes.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, l'Administration communale se réserve le droit d'accueillir tous les participants au Cheneau (âgés de 2,5 à 12 ans).

Les enfants de + de 12 ans et « à besoins spécifiques » peuvent être accueillis dans nos structures. Cet accueil fait toujours l'objet d'une demande préalable ainsi que d'une rencontre préparatoire avec le coordinateur du centre de vacances.

Les centres sont accessibles au public uniquement lors de manifestations organisées à son attention.

Toute demande de dérogation (accueil d'un enfant dans l'autre centre, prise ou reprise d'un enfant dans le centre pour raison psycho-médico-sociale) sera introduite exclusivement par écrit, à l'attention du Bourgmestre, avenue du 21 Juillet, 1 à 1420 Braine-l'Alleud ou par mail à [enfance@braine-lalleud.be](mailto:enfance@braine-lalleud.be).

### Accueil et horaires des garderies

Les enfants sont accueillis de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h15 :

- 1) au **Blanc Caillou**, Chemin du Blanc Caillou (6-12 ans)
- 2) aux **Dépendances du Cheneau**, Avenue Alphonse Allard, 210 (2,5-5 ans)

En cas de non-respect des horaires, nous nous réservons le droit de refuser l'accès au centre pour la journée.

Les groupes d'âges et les horaires doivent impérativement être respectés.

En cas de retard exceptionnel en fin d'accueil, les parents sont tenus d'avertir le milieu d'accueil (numéro de GSM affiché dans chaque lieu d'accueil).

Le cas échéant, il pourra être fait appel à la zone de police locale.

En cas « d'avis de tempête » ou réquisition de bâtiments, l'Administration communale se réserve le droit d'orienter les enfants vers des lieux sécurisés. Les enfants des centres de vacances iront soit à l'école du Pré Vert, rue René Francq, 7 à 1428 Braine-l'Alleud soit à l'école du Grand Frêne, rue du Cimetière, 51 à 1421 Braine-l'Alleud. Les parents seront prévenus téléphoniquement ou par courriel des éventuels changements.

## Mon enfant : encadrement et repas

### Qui l'accueille ?

L'animation est assurée par des accueillants extrascolaires et des animateurs prioritairement brevetés ou en cours de formation. L'équipe est encadrée par un(e) coordinateur(trice). Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'inscrits. Les normes d'encadrement fixées par l'ONE sont respectées.

Les animateurs mettent tous les moyens en œuvre pour permettre aux enfants de s'épanouir dans les activités. Ils sont attentifs à ce que chaque enfant trouve sa place dans le groupe et s'y plaise.

### Que fait-il de sa journée :

Horaires	CHENEAU	Horaires	BLANC CAILLOU
<b>6h45 - 8h30</b>	Garderie	<b>6h45 - 8h30</b>	Garderie
<b>8h30 - 11h45</b>	Accueil Chants Collation Activités par groupes	<b>8h30 - 11h45</b>	Accueil Activités par groupes Collation
<b>11h45 - 12h</b>	Rangement et lavage des mains		
<b>12h - 13h</b>	Repas Nettoyage et temps libre	<b>11h45- 13h</b>	Repas Temps libre
<b>13h - 16h</b>	Sieste pour les 2,5-3 ans Activités par groupes pour les plus grands Rangement et lavage des mains Collation	<b>13h - 16h</b>	Activités par groupes  Collation
<b>16h - 16h30</b>	Rassemblement et rangements, clôture de la journée	<b>16h - 16h30</b>	Rassemblement et rangements, clôture de la journée
<b>16h30 - 18h15</b>	Garderie	<b>16h30 - 18h15</b>	Garderie

### Son repas ?

Les parents fournissent un pique-nique (qui ne peut être réchauffé en centre), une collation et des boissons en suffisance. Afin de limiter les déchets dans les plaines, il est demandé de privilégier les gourdes et les boîtes à tartines.

Le potage et le goûter (fruit, légume, biscuit, produit laitier, ...) sont inclus dans le tarif hebdomadaire (allergies à signaler et à motiver **par un certificat médical**).

## Procédure d'inscription

Les inscriptions se font à la semaine. La clôture des inscriptions se fait 15 jours avant le début des centres.

Le nombre d'enfants accueillis est limité par la capacité des locaux mis à disposition et par le nombre de moniteurs disponibles.

Dès lors, afin de garantir les normes de sécurité, l'Administration communale peut toutefois clôturer les inscriptions plus tôt.

Pour chaque enfant, le(s) parent(s) est(sont) tenu(s) :

- de compléter une fiche d'inscription/santé ;
- de la déposer à l'Accueil de l'Administration communale ou l'envoyer par mail à [enfance@braine-lalleud.be](mailto:enfance@braine-lalleud.be). Les formulaires y sont disponibles ainsi que sur le site internet ([www.braine-lalleud.be](http://www.braine-lalleud.be)) ;
- d'effectuer la totalité du paiement.

**L'inscription sera validée après réception de la fiche d'inscription/santé et du paiement.**

Une confirmation de réception de la fiche d'inscription/santé sera envoyée par mail.

#### Participation financière des parents

	Accueil 5 j (4j ; fériés légaux) Cheneau, Blanc Caillou
2 premiers enfants brainois	40 € (32 €)
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant brainois de la même fratrie ou vivant sous le même toit	20 € (16€)
Enfant fréquentant une école brainoise	60 € (48 €)
Extérieur	90 € (72 €)

L'accessibilité financière et /ou géographique ne doit pas être un frein à l'accueil de votre (vos) enfant(s) dans nos centres de vacances. Une aide financière peut être accordée sur base d'une demande écrite du C.P.A.S. ou de tout autre service social. En outre, la fiche d'inscription/santé doit être introduite dans les délais et les semaines de présence de l'enfant renseignées doivent être honorées, sauf cas de force majeure. Pour bénéficier du tarif d'accueil intermédiaire, le parent dont l'enfant fréquente une école brainoise doit fournir une attestation scolaire.

Les demandes d'inscription introduites hors délai (voir date limite d'inscription) se feront uniquement par téléphone au Département Jeunesse (☎ 02/854.02.70). En cas d'acceptation, une **pénalité de 15 €/enfant** sera réclamée, sauf dérogation.

#### Comment être remboursé en cas d'absence justifiée ?

Les demandes de remboursement (semaines complètes d'absence) sont adressées exclusivement par écrit (Administration communale, avenue du 21 Juillet, 1 à 1420 Braine-l'Alleud ou [enfance@braine-lalleud.be](mailto:enfance@braine-lalleud.be)) **au plus tard** la semaine qui suit la période d'absence. Le remboursement sera effectué **uniquement** sur base d'un certificat médical et seulement si toutes les conditions reprises ci-dessus sont remplies.

La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture des centres de vacances.

#### Linge de rechange et vêtements

Il est demandé aux parents des plus petits de bien vouloir prévoir du linge de rechange et/ou langes en cas « d'accident » (vêtements marqués).

Les vêtements et/ou objets perdus pourront être récupérés dans le mois qui suit la fin de la plainte, uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès du Département Jeunesse (☎ 02/854.02.70).

## Attestations

- Les attestations à destination des mutuelles ou de l'employeur seront délivrées sur demande, **dans le mois qui suit la période de congé scolaire visée.**
- Conformément au Code des impôts sur les revenus et ses modifications, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 14 ans. Pour ce faire, des attestations fiscales sont délivrées par le Service Finances de l'Administration communale et remises aux parents.

## Responsabilité

- Les parents sont civilement responsables des dégradations éventuelles que pourrait commettre l'enfant dans et en dehors des centres de vacances.
- Les enfants inscrits sont couverts par l'assurance scolaire de l'Administration communale durant le temps de l'accueil. En cas d'intervention urgente, l'Administration communale invitera le parent à venir chercher son enfant afin de l'accompagner chez le médecin de son choix. Dans le cas contraire, l'enfant sera transporté par ambulance à l'hôpital.
- **Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale nominative récente datée et signée par le médecin et précisant la posologie.**
- **En cas d'absence pour cause de maladie,** le parent est tenu de prévenir le Département Jeunesse (02/854.02.70 ou enfance@braine-lalleud.be) avant 9h le jour même afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour la collectivité.
- En cas de maladie ou de blessure, un certificat médical autorisant la participation de l'enfant pourra être demandé. Le cas échéant, le coordinateur a la possibilité de refuser la participation d'un enfant.
- En cas de maladie infectieuse, le parent a l'obligation d'avertir au plus vite le coordinateur.
- L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de **tout** matériel personnel. Le matériel multimédia est interdit et se verra confisqué. Le GSM est néanmoins autorisé pour l'enfant qui quitte l'accueil seul, à la demande (écrite) du parent et en accord avec le coordinateur qui le stockera dans son bureau durant la journée.
- Les enfants partent uniquement avec les personnes autorisées (voir fiche d'inscription/santé). Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.
- Les parents qui souhaitent voir leur enfant :
  - rentrer seul en fin de journée doivent impérativement stipuler l'heure de départ ;
  - rentrer avec un membre de la fratrie de moins de 16 ans, préciseront que l'enfant peut rentrer seul ;
  - repris par une personne non mentionnée sur le bulletin d'inscription, fourniront une demande écrite précisant l'identité de celle-ci (une pièce d'identité pourra être demandée).
- Les parents signaleront toute modification de coordonnées survenant durant l'accueil au (à la) coordinateur(trice) responsable.

## Vie en centres de vacances

Nos centres de vacances sont avant tout des lieux de détente et de plaisir. L'équipe d'animateurs propose un accueil de qualité dans une ambiance agréable et cadrée. Des locaux adéquats sont mis à leur disposition ainsi que du matériel aussi diversifié que varié (bricolage, activité culinaire, jeux, ...). Ces locaux sont nettoyés quotidiennement. Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie du milieu d'accueil. En cas de non-respect, les modalités de sanctions seront, graduellement :

- avertissement(s) oral(aux) constructif(s) à l'enfant par l'animateur(trice) (en fonction de la gravité des faits) c'est-à-dire exposé des faits, échange et réparation (en lien avec la faute) ;

- idem par le(la) coordinateur(trice) ;
- le(la) coordinateur(trice) contactera les parents en vue d'une réflexion constructive pour l'enfant ;
- exclusion temporaire voire définitive.

Les dégradations matérielles seront sanctionnées. Les comportements violents (physiques et/ou psychologiques) entraîneront une exclusion temporaire voire définitive du centre de vacances sans préavis et remboursement.

L'équipe d'animation se charge de l'encadrement des enfants et de la gestion des conflits. Un parent ne peut intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien.

Une tenue vestimentaire adéquate et adaptée aux saisons sera exigée de la part de chacun (enfants et adultes).

## Droit à l'image

La liberté d'expression est un droit qui s'exerce dans le respect des autres et des lois.

Sans autorisation écrite et explicite préalable, il est interdit de diffuser, à l'intérieur et à l'extérieur des infrastructures communales, sur quelque support que ce soit (écrit, vocal, électronique et autres) des contenus contrevenant aux droits d'autrui (droits intellectuels, droits à l'image, respect de la vie privée entre autres). La diffusion des images en dehors du cadre strictement pédagogique est formellement interdite, sauf en cas d'autorisation écrite préalable et explicite, des parents concernés.

L'enfant dont les parents refusent la prise et/ou la diffusion d'images, pourra participer aux activités organisées. Les animateurs veilleront dès lors à respecter le souhait des parents. La Commune ne pourra cependant pas être tenue responsable des prises et/ou de la diffusion d'images réalisée(s) par d'autres intervenants agissant en contradiction avec le présent règlement.

Dans ce contexte, et conformément au règlement général de protection des données personnelles, les parents sont invités, lors de l'inscription de leur enfant, à compléter le formulaire autorisant ou non le personnel de la Commune à prendre et/ou à diffuser des photos sur lesquelles figure leur enfant dans le cadre exclusif des activités extrascolaires communales auxquelles ce dernier prend part. Ce document reste valable durant le congé scolaire en question et peut être modifié, si nécessaire, à tout moment par les parents.

Outre l'interdiction de l'utilisation du smartphone dans les infrastructures maternelles et primaires, il est rappelé aux parents qu'ils doivent veiller également à respecter le droit à l'image dans leur utilisation privée sur des réseaux sociaux. En effet, toute personne dont l'image est captée et qui est identifiable a le droit d'accepter ou de refuser la prise et/ou la diffusion de cette image sous quelque forme que ce soit, et notamment pour ce qui concerne sa diffusion sur internet ou des réseaux sociaux. La personne concernée peut déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données ou devant un tribunal civil.

## Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription des enfants (fiche d'inscription/santé) sont considérées comme indispensables à une bonne gestion des activités des plaines de vacances et à la sécurité des enfants qui y participent. Celles-ci sont exclusivement utilisées pour cette finalité et accessibles uniquement aux membres du personnel du Département Jeunesse de l'Administration communale. Il est néanmoins demandé aux parents de fournir explicitement leur accord quant à leur collecte et leur utilisation, dans le cadre dudit accueil. Conformément aux dispositions prévues par l'ONE, ces données sont conservées en format papier durant 3 ans et détruites à l'issue de ce délai.

Comme mentionné dans la charte vie privée de l'Administration communale de Braine-l'Alleud, elles sont collectées sous la responsabilité des représentants légaux de l'Administration communale de Braine-l'Alleud.

Les parents ont à tout moment la possibilité de faire valoir leurs droits en matière de protection des données personnelles ; à savoir le droit à la consultation, le droit à l'oubli, le droit à la limitation, le droit à la portabilité, et le droit de réclamation. Ce dernier peut se faire auprès de l'Autorité de protection des données, via <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>. Les parents ont également la possibilité de demander plus d'informations sur leurs droits en matière de données personnelles, via [dpo@braine-lalleud.be](mailto:dpo@braine-lalleud.be).

Le Département Jeunesse est à votre disposition

Pour toute question, inquiétude, réclamation, le parent est invité à contacter :

- la responsable de projet du Département Jeunesse (02/854.02.75 ou 0475/21.25.47)
- l'un des coordinateurs qui interviendra dans les plus brefs délais (coordonnées affichées en garderie).